

# INFORMATIONS SANITAIRES

28 octobre 1994

Vol. 7 - N° 41

## Sommaire

Peste porcine classique en Allemagne	177
Fièvre aphteuse en Grèce	178

### PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte de trois télécopies reçues les 21, 26 et 27 octobre 1994 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Date finale de la période du rapport précédent : 18 octobre 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [40], 175).

Date finale de la période du présent rapport : 26 octobre 1994.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1994 : quatre-vingt-quinze (95).

Identification géographique des nouveaux foyers :

- 93/94. Landau in der Pfalz, département de Rhin-Hesse-Palatinat, Land de Rhénanie-Palatinat
- 94/94. Gernersheim, département de Rhin-Hesse-Palatinat, Land de Rhénanie-Palatinat
- 95/94. Cloppenburg, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Type d'élevage*	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
93/94	engr/repr	45	14	0	45	0
94/94	engr	42	12	0	42	0
95/94	engr/repr	935	410	22	913	0

\* engr : porcs à l'engrais ; repr : porcs reproducteurs.

N°	Diagnostic	Origine de la maladie
93/94	isolement du virus	origine inconnue, recherches en cours
94/94	isolement du virus	contamination par l'intermédiaire de personnes
95/94	immunofluorescence directe	origine inconnue, recherches en cours

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire ; toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été prises.

\*  
\* \*

## FIÈVRE APHTEUSE EN GRÈCE

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 27 octobre 1994 du Docteur E. Tsaglas, chef de la section des maladies infectieuses, ministère de l'agriculture, Athènes :*

S. R. - 2 N° 3

*Date finale de la période du rapport précédent : 26 août 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [33], 144).*

*Date finale de la période du présent rapport : 27 octobre 1994.*

*Identification géographique du nouveau foyer : département de Serrès (dans le nord du pays).*

*Commentaires concernant l'effectif atteint : élevage appartenant à un monastère et comprenant au total 13 bovins, 2 moutons, 27 chèvres et 4 cervidés.*

*Commentaires relatifs au diagnostic : la suspicion a été portée le 25 octobre 1994 et le diagnostic clinique a été fait le jour même.*

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : tous les animaux de l'élevage ont été abattus le 26 octobre 1994. Des zones de protection et de surveillance ont été instaurées, conformément à la directive 85/511/CEE.*

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.